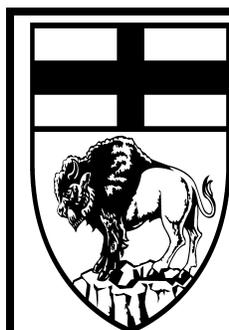


Mercredi 17 mai 2006



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 71

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*

PÉTITIONS

M. HAWRANIK

M. MURRAY

M. REIMER

M. ROCAN

M. PENNER

M. GOERTZEN

M^{me} STEFANSON

M^{me} DRIEDGER

M. CULLEN

M. EICHLER

M^{me} TAILLIEU

M^{me} MITCHELSON

M^{me} ROWAT

M. FAURSCHOU

M. MAGUIRE

M. GERRARD
M. LAMOUREUX
M. DYCK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(85 h 34 min)

(Assemblée — Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle)

(salle 254 — Finances)

(salle 255 — Services à la famille et Logement)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

(amendement [2] — M. LAMOUREUX)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*
(M. DERKACH) (reporté)
(M^{me} TAILLIEU — 22 min) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 19) — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *premier ministre* DOER

(N° 22) — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act*
(M. DYCK) (reporté)
(M. GOERTZEN — 4 min)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment Act*
(M. GOERTZEN — 29 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales et la Loi sur la propriété agricole/The Family Farm Protection Amendment and Farm Lands Ownership Amendment Act*

M. le ministre SELINGER

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SELINGER

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SALE

(N° 27) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*

M. le ministre ROBINSON

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N° 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*

M^{me} la ministre ALLAN

(N° 30) — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 37) — *Loi de 2006 sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act, 2006 (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* MELNICK

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS — ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE

QUESTIONS ÉCRITES

M. LAMOUREUX

21. Le premier ministre peut-il confirmer à l'Assemblée législative que ni lui ni son cabinet n'étaient au courant, avant décembre 2004, des difficultés financières imminentes ou des irrégularités financières concernant le Fonds de placement Crocus?
22. Le premier ministre peut-il signer un affidavit indiquant que ni lui ni son cabinet n'étaient au courant, avant décembre 2004, des difficultés financières imminentes ou des irrégularités financières concernant le Fonds de placement Crocus?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 17 mai 2006, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il a été saisi.

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. AGLUGUB — Reconnaissance professionnelle

10. Attendu :

que le bien-être économique et social du Manitoba repose sur notre aptitude à encourager activement le développement des personnes compétentes quel que soit le domaine dans lequel ils œuvrent;

qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'il règne une attitude de collaboration face aux nouveaux arrivants et de favoriser leur intégration afin qu'ils puissent participer équitablement à l'économie manitobaine et contribuer à son essor;

que 7 427 immigrants provenant des quatre coins du monde, possédant diverses aptitudes et exerçant toutes sortes de métiers et de professions sont arrivés au Manitoba l'an dernier et que nombre d'entre eux n'ont pas pu utiliser efficacement leur formation;

que notre province bénéficie de la diversité des nouvelles compétences et connaissances que les nouveaux immigrants apportent;

que, reconnaissant que le niveau élevé des aptitudes et de la formation de ces immigrants constitue un atout important pour le Manitoba et le Canada, le gouvernement a la priorité de veiller à ce que tous les nouveaux Manitobains obtiennent toutes les chances de décrocher sans délai des emplois satisfaisants dans la province;

que le gouvernement provincial a fait preuve d'un esprit d'initiative fort en matière de reconnaissance des qualités professionnelles des immigrants compétents au Manitoba grâce à son partenariat continu avec les organismes de réglementation, les institutions éducationnelles et les secteurs professionnels dans diverses disciplines qui représentent notamment les enseignants, les pharmaciens, les comptables et les chauffeurs de camions;

que le gouvernement provincial a tenu le Qualifications Recognition Summit et s'est engagé à travailler de concert avec les organismes de réglementation et les parties intéressées afin d'éliminer les obstacles qui peuvent se dresser devant les immigrants hautement qualifiés lorsqu'il s'agit de faire reconnaître officiellement leurs compétences;

que la province a pour objectif de maintenir et d'améliorer les compétences des immigrants qualifiés et qu'il devient par conséquent nécessaire de trouver des méthodes efficaces et transparentes permettant l'évaluation des personnes formées à l'étranger tout en veillant au respect des normes de pratique et à la sécurité du public,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne le gouvernement provincial alors qu'il poursuit ses efforts visant à développer et à appuyer un programme innovateur de reconnaissance professionnelle.